

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 9

Artikel: Edito : victimes et bourreaux

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

ÉDITO

<i>Entre nous soit dit</i>	4
<i>Suisse Actuelles</i>	5
<i>Votations fédérales: assurance maladie attaquée de quatre côtés</i>	
<i>Architecture à visage féminin</i>	
<i>Dossier</i>	8
<i>Impunité déclarée par l'Etat: amnistie ou amnésie?</i>	
<i>Le tribunal de La Haye: une volonté de ne pas oublier?</i>	
<i>Désigner les coupables, oui mais...</i>	
<i>El condor passa, jamais on ne l'arrêta</i>	
<i>Société</i>	13
<i>Etat «dealer» ou simplement lucide?</i>	
<i>Monde</i>	15
<i>Tirana, la rue pour école</i>	
<i>Bhoutan, le royaume où les femmes ont la parole</i>	
<i>Femmes Actuelles</i>	19
<i>Taslima Nasreen: «Je ne veux pas devenir un symbole!»</i>	
<i>Cantons Actuelles</i>	20
<i>Inform...elles</i>	
<i>Agenda</i>	
<i>Cinéma</i>	22
<i>Les gens de la rizière</i>	
<i>Courrier</i>	23
<i>Agenda des femmes</i>	24
<i>Le temps des femmes</i>	

Victimes et bourreaux



Imaginez qu'un jour, au hasard de vos courses dans un supermarché, vous vous trouvez nez à nez avec un homme «bien sous tous les rapports». Quelqu'un qui réveille en vous des douleurs que depuis des années vous vous efforcez d'ensevelir au plus profond de vous-même. Un individu «bon chic, bon genre» qui autrefois fut votre bourreau. Un homme qui n'aurait jamais payé le prix de son comportement inhumain. Non parce qu'il aurait disparu au bon moment de la circulation, mais parce que la justice, sciemment, l'aurait lavé de toute tache, au nom de l'intérêt public.

Quelle serait votre réaction?

Que dire aussi lorsque ce «tortionnaire» impuni peut devenir, avec le consentement bienveillant de l'Etat, votre voisin de palier, celui qui décidera de vos allocations de chômage ou de votre engagement suite à une offre d'emploi ?

Cette situation est un fait sur notre planète. A des millions d'exemplaires. Elle s'appelle amnistie. Pour d'innombrables êtres humains, une guerre civile ou militaire signifie un choc émotionnel qui restera présent durant toute leur vie. Des blessures physiques ou psychologiques qui demeureront à jamais béantes. Des milliers de femmes violées en ex-Yougoslavie, des milliers de femmes poussées à la prostitution forcée durant les dernières guerres, des dizaines de milliers de femmes et d'enfants torturés physiquement et moralement dans des conflits civils ou internationaux. Des victimes qui ne seront pas toujours reconnues comme telles. Des victimes que l'on oublie dès que la situation conflictuelle s'améliore. Des victimes que la «raison d'Etat» enferme dans la solitude de leurs souffrances et de leurs blessures. Car l'amnistie n'est autre que cela. Un pardon d'hommes au profit d'autres hommes. Dont les principales victimes restent ceux qui n'ont pas le droit à la parole: les enfants et les femmes. Que dire de cette décision qui élimine, qui évacue la faute, qui efface et fait sombrer tout simplement dans l'impunité, au nom de l'intérêt collectif, les crimes commis?

Que faire pour que la mémoire sociale conserve le souvenir des affres dont ont souffert tant d'individus? Que faire pour leur rendre justice? Que faire surtout pour que «ça ne se reproduise plus?» Les gouvernements tentent de créer des tribunaux qui empêcheraient l'oubli pur et simple, et qui ne jugeraient pas en bloc tous les coupables pour les fondre en une seule masse à laquelle la communauté internationale se contenterait de signifier sa réprobation. Mais quelles difficultés d'avoir les vrais coupables! Surtout lorsque c'est avec ceux-là même que la paix se monnaie. Quelles difficultés lorsque les crimes eux-mêmes ne sont pas reconnus comme tels, mais acceptés comme butin de guerre, les viols de guerre par exemple.

Plus que des solutions, c'est une réflexion que *Femmes suisses* vous propose ce mois-ci. Tour d'horizon des conséquences honteuses des guerres et de leurs lendemains, où l'homme devient un loup pour ses semblables.

